



## **Transport Aérien**

### ***Pour l'abandon du projet de loi DIARD***

### ***Contre toute atteinte au droit de grève***

# **Grève à partir du 6 février 2012 !**

La Fédération Force Ouvrière de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services (FEETS FO), compétente pour tous les salariés du transport aérien, condamne la proposition de loi Diard, adoptée par l'Assemblée Nationale le 24 janvier 2012, qui porte atteinte au droit de grève des salariés du transport aérien.

Ce projet de loi qui entrave le droit de grève des salariés a pour objectif :

- ⤴ de museler les salariés du transport aérien en mettant sous condition leur droit de cesser le travail pour faire valoir leurs revendications,
- ⤴ de les empêcher de réagir face aux attaques multiples dont ils sont victimes notamment au niveau de leurs emplois, leurs rémunérations, leurs conditions de travail, leurs droits, leurs garanties collectives statutaires ou conventionnelles,
- ⤴ de donner tous les moyens aux patrons pour casser la grève et pourchasser les grévistes,

La FEETS FO rappelle que c'est la libéralisation du secteur, les privatisations, le « dumping-social » et la « low-costisation », la précarisation des emplois au profit des actionnaires et du patronat, les refus de négociation par ce dernier, etc, qui sont responsables des problèmes générateurs de conflits.

Cette proposition de loi, véritable cadeau au patronat, si elle aboutissait, retirerait aux salariés leur ultime moyen de se défendre face aux attaques dont il sont victimes.

**La FEETS FO appelle les salariés dans toutes les entreprises du transport aérien (Compagnies aériennes, aéroports, sûreté aéroportuaire, assistance en escale, etc) à se mobiliser par la grève à partir du 6 février 2012.**

*Paris, le 3 février 2012*

**Contact : 01.44.83.86.20.**

**Jean HEDOU, Secrétaire général Port. 06 85 12 74 46**

**Jean-Luc SECONDI, Secrétaire fédéral Transport Aérien**

**Alain BOUTELOUX, Secrétaire fédéral Prévention - Sécurité**